

VILLE DE BOUILLON

ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à l'adoption des arrêtés ministériels établissant des zones de prévention rapprochées et éloignées des ouvrages de prise d'eau souterraine potabilisable destinés à la distribution publique, dénommés : «Les Trois Fontaines, Haie-à-biches, Halliru, Derrière le Bochet, Source du Sour du Grand Ru, Cornifontaine»

(Exploitant : Commune de Bouillon)

Les administrations communales de Bouillon et de Bièvre portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu des articles R.161, § 1er, et R.162 du Code de l'Eau (plan et programme de catégorie B), et conformément à l'article D.29-7, § 2, du Livre Ier du Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête publique est de 30 jours (article D.29-1 §4 2° du livre I susvisé).

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
6 JUILLET 2026	11 JUILLET 2026	10 SEPTEMBRE 2026	<p>Le 10 SEPTEMBRE 2026 à 12H00</p> <p>A Administration communale de Bouillon ⁽¹⁾ Place Ducale 1 et À Administration communale de Bièvre ⁽²⁾ Rue de Bouillon 39</p>

Durant cette période, les documents relatifs à la zone de prévention du captage dénommé « Cornifontaine », situé sur le territoire de la commune de Bièvre (Cornimont) ⁽²⁾ et cadastré 6e division, section B, n° 270B, sont consultables auprès de l'administration communale de BIÈVRE, service Urbanisme, du 6 JUILLET 2026 au 10 SEPTEMBRE 2026, sur rendez-vous (tél. : 061/239.662 ou laurent.hannard@bievre.be).

Les documents relatifs aux zones de prévention des captages situés sur le territoire de la commune de Bouillon ⁽¹⁾ :

- Source du Sour du Grand Ru – 10° division – Ucimont – SECT. A, n°676C
- Derrière le Bochet – 8° division – Rochehaut - SECT. A, n°363G
- Haie-à-Biches – 3° division – Corbion - SECT. B, n°837B
- Halliru – 3° division – Corbion - SECT. B, n°1689A
- Les Trois Fontaines – 1° division – Bouillon – SECT. E, n°286A
- Cornifontaine

sont consultables à l'administration communale de BOUILLON, Place Ducale 1 à 6830 Bouillon, au service Urbanisme les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 du 6 JUILLET 2026 au 10 SEPTEMBRE 2026 ou sur rendez-vous en dehors de ces heures (tél. : 061/280.326-328 ; isabelle.moreno@bouillon.be ; angelique.delsaut@bouillon.be).

Le tracé des zones de prévention peut également être consulté sur le portail Environnement Wallonie : <https://environnement.wallonie.be/home/milieux/eau/outils-de-gestion/surveillance/zones-de-prevention-des-captages.html>

Vos observations écrites peuvent être adressées, au plus tard le dernier jour de l'enquête publique :

- soit par courrier au Collège communal de Bouillon, Place Ducale 1, 6830 Bouillon ⁽¹⁾
- soit par courrier au Collège communal de Bièvre, Rue de Bouillon 39, 5555 Bièvre ⁽²⁾
- soit par courrier électronique à : urbanisme@bouillon.be ET laurent.hannard@bievre.be

Les observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous auprès des administrations communales concernées ou lors de la séance de clôture de l'enquête publique dont les lieux, date et heures sont indiqués ci-dessus.

Pour le Collège communal,

Le 23 juin 2026

La Directrice Générale ff,

PIROTTE Nicole



La Bourgmestre,

NEMERY Marie-Julie